

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal
en date du lundi, 25 mai 2020**

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ;
Mmes Antinori et Schmitz, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, conseillers ;
M. Mergen, secrétaire communal.
Excusé-e-s : néant

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.
Tenant compte du contexte de crise sanitaire du Covid-19, la séance s'est déroulée dans la salle communale à Nocher, Centre polyvalent sis à L-9674 Nocher, 1, Um Knupp

1) Désignation du Centre polyvalent à Nocher, 1, Um Knupp comme lieu de séance du conseil communal

Tenant compte de l'état de crise déclaré par le Gouvernement, le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de désigner le centre polyvalent à Nocher comme lieu de séance du conseil communal.

2) Démission de ses fonctions de rédacteur à accorder à Monsieur Max KOOB

Le conseil communal marque son accord avec la démission volontaire présentée par M. Max KOOB, rédacteur (date d'effet : 1^{er} août 2020).

3) Nomination d'un nouveau membre pour la commission communale de la culture, des sociétés et des loisirs

Le Conseil communal désigne comme nouveau membre de ladite commission Monsieur GUTH Henri demeurant à Goesdorf.

4) État des restants 2019

L'état des restants 2019 (avec les décharges proposées) a été approuvé par le conseil communal (vote unanime).

5) Mesures prises par le collège des bourgmestre et échevins dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19

- **Ratification de ces mesures par le conseil communal**
- **Financement des mesures prises : conséquence au niveau du budget communal – modifications budgétaires éventuelles**

Le Conseil communal de la commune de Goesdorf a procédé à la ratification des mesures prises par le collège des bourgmestre et échevins dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.

Le Conseil communal vote par ailleurs un crédit spécial supplémentaire au montant global de 30.000.- € pour couvrir les dépenses résultant des mesures prises pour lutter contre la pandémie visée (mise en œuvre d'actions de solidarité, acquisition de matériel de protection divers contre le Covid-19, mise en conformité avec les consignes sanitaires dans les établissements scolaires et éducatifs etc).

Enfin, le Conseil communal marque son accord unanime avec la proposition du collège échevinal suivant laquelle le loyer commercial à payer par la société Restaurant HAMES, Succ. « Deeler Bistro » est suspendu pour la durée de deux mois et demi c'est-à-dire pour la période allant du 1^{er} avril au 15 juin 2020 inclus. En effet, la crise sanitaire du Coronavirus s'accompagne d'une crise économique avec de nombreux commerçants qui rencontrent des difficultés pour payer leur loyer notamment tous ceux dont le commerce a été fermé brutalement.

6) Règlement général de police : adaptation(s) concernant les prescriptions relatives à la tranquillité publique (article 27) – discussions et décision éventuelle

Ces derniers temps, les atteintes à la tranquillité publique (bruits, troubles de voisinage etc.) sont devenues plus fréquentes. C'est dans ce contexte que le conseil communal a discuté sur une éventuelle modification des dispositions relatives à la tranquillité publique, prévues par l'article 27 du règlement général de police de la commune de Goesdorf.

Avec 6 (six) voix contre 2 (deux) et une abstention, le conseil communal s'est toutefois prononcé contre une modification du règlement en question.

Ledit règlement est donc maintenu dans sa version actuelle arrêtée par le conseil communal en sa séance du 26 juin 2018.

7) Avis sur le projet des cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondations 2019 :

Le projet des cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondation fut soumis par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à l'avis du conseil communal, ceci sur base de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. Dans ce contexte, le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de se rallier à l'avis favorable de Monsieur le Président du Parc Naturel de la Haute-Sûre en date du 23 avril 2020.

8) Approbation d'un contrat de bail

Le Conseil communal a approuvé un contrat de bail conclu avec un nouveau locataire pour l'immeuble sis à Goesdorf, Um Knupp.

9) Approbation d'un compromis de vente conclu le 27 avril 2020 avec Madame BISSEN Marie Anne – immeuble dit « Nilles » à Goesdorf, op der Virstad

Le Conseil communal approuve avec 7 (sept) voix pour contre 2 (deux), un compromis de vente conclu le 27 avril 2020 entre le collège des bourgmestre et échevins et Madame BISSEN Marie Anne Catherine portant sur l'acquisition par la commune de Goesdorf d'un immeuble sis à Goesdorf, Op der Virstad, immeuble dit « Nilles », (prix de vente : 215.000.- €).

Ladite acquisition se fait dans un but d'utilité publique à savoir la création de logements subventionnés par le Ministère du Logement.

10) Demande(s) de subside

Le conseil communal accorde à l'association « Amicale des Sapeurs-Pompiers du Canton de Wiltz » un subside au montant de 50.- € (vote unanime).

11) Fixation du taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2021

Pour l'année 2021, le conseil communal a fixé le taux de l'impôt commercial communal à 250% et celui de l'impôt foncier A et B à 400 % chacun.

12) Titres de recettes

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

Remarques générales :

Le présent compte-rendu indique essentiellement les décisions formelles prises par le conseil communal en la séance respective et permet d'avoir quelques aperçus sur les discussions menées sur un sujet déterminé de l'ordre du jour.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

Tenant compte du règlement général sur la protection des données à caractère personnel, l'administration communal s'abstient

Le Collège des bourgmestre et échevins :

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre
Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins